



Négociation du cahier des charges de concession électricité

Concertation préalable avec les maires de l'Ardèche

juillet 2022



Mesdames, Messieurs,

Le SDE 07 renégocie actuellement le cahier des charges de concession de la distribution publique d'électricité avec le concessionnaire Enedis.

Je vous rappelle qu'il définit l'organisation du service public de la distribution d'électricité en Ardèche.

Parce que les enjeux de cette renégociation sont importants pour l'Ardèche, nous souhaitons vous associer à la rédaction du nouveau cahier des charges et vous laisser la possibilité de donner votre avis. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire, à nous retourner avant le 20 septembre 2022.

Comptant sur votre contribution.

**Le président
Patrick COUDENE**



Le contexte

1993. Signature du cahier des charges entre le SDE 07 et EDF pour 30 ans.

Ce cahier des charges précisait les grandes lignes des missions de chacun et la répartition financière et technique entre le concédant, le SDE 07, et le concessionnaire, ENEDIS (ex EDF).

Il s'appuyait sur les éléments connus à cette période.
Aujourd'hui beaucoup d'autres éléments doivent entrer en jeu.

2017. Nouveau modèle de cahier des charges.

Les principales évolutions sont :

- La fin de l'obligation de dotation aux provisions pour renouvellement des ouvrages pour Enedis (avec maintien du stock) ;
- La définition d'un schéma directeur décliné en programmes pluriannuels d'investissement ;
- Le maintien du statu quo sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage ou accord local le cas échéant ;
 - La revalorisation des redevances ;
- La nécessaire adaptation des réseaux aux enjeux de la Transition énergétique, avec la prise en compte des nouveaux usages, tels l'autoconsommation, la mobilité électrique, l'électricité issue du photovoltaïque, etc.



Les enjeux du nouveau cahier des charges

- Renforcer la planification des investissements avec la création d'un schéma directeur d'investissement (SDI) et plans pluriannuels d'investissement (PPI)
 - Rééquilibrer la répartition de la maîtrise d'ouvrage
 - Renforcer la position d'autorité organisatrice du SDE 07
- Anticiper l'évolution technologique et favoriser la transition énergétique
- La suppression des provisions pour renouvellement des ouvrages.

Le calendrier

- septembre 2021-octobre 2022 : négociations avec ENEDIS
- juillet-novembre 2022 : consultation des élus locaux ardéchois
- décembre 2022 : validation des résultats par le Comité syndical
- janvier 2023 : signature du nouveau cahier des charges



Questionnaire

(entourer la réponse choisie)

[A nous retourner avant le 20 septembre 2022 à : accueil@sde07.com](mailto:accueil@sde07.com)

Q1. Votre commune est-elle satisfaite de la relation avec ENEDIS ?

Oui Pourquoi ?.....

Non Pourquoi ?.....

Q2. Attendez-vous d'ENEDIS des investissements plus importants en Ardèche ?

Oui Lesquels et pourquoi ?.....

Non Pourquoi ?.....

Q3. Selon vous, comment peut-on intégrer la Transition énergétique au cahier des charges ?

.....
.....

Q4. Quels autres critères, le cahier des charges devra t-il prendre en compte ?

.....
.....

Vos remarques et propositions :

.....
.....
.....



Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche
283 chemin d'Argevillières – BP 616
07006 PRIVAS CEDEX

Tél. 04 75 66 38 90